

Décision
n° 2024_11_ST

Objet : APPEL DOFFRES OUVERT 03-2024. Réhabilitation et extension du groupe scolaire Bois du Fay LOT 02-LOT03-LOT04-LOT08-LOT09-LOT10-LOT11-LOT12-LOT13-LOT14-LOT15

Le Maire de la Commune du MESNIL SAINT DENIS,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10/07/2021, relative à la modification des délégations consenties au Maire par le conseil,

Vu la délibération du 15/12/2022, relative à l'autorisation de programme pour les études et les travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Bois du Fay,

Vu la délibération du 20/04/2023 relative à l'autorisation consentie au Maire de signer tout document afférent au marché de maîtrise d'œuvre lié aux travaux de réhabilitation et extension du groupe scolaire Bois du Fay,

Vu la délibération du 07/12/23 relative à l'ajustement de l'autorisation de programme pour la réhabilitation et extension du groupe scolaire Bois du Fay,

Considérant la consultation des entreprises lancée dans le cadre du code de la commande publique,

Considérant l'analyse des offres du Maître d'œuvre, désignant les offres suivantes comme techniquement et économiquement les plus avantageuses au vu de l'application des critères fixés dans le Règlement de la Consultation :

Lot 02 gros œuvre :

Entreprise **SOMMA**, sise Domaine de Saint Paul – 102 route de Limours – 78470 Saint Rémy Lès Chevreuse, pour un montant de 1 225 147,50 € HT

Lot 03 charpente :

Entreprise **LES CHARPENTIERES DE L'ATLANTIQUE**, sise Bellevue – 85600 La Boissière de Montaigu, pour un montant de 554 805,03 € HT

Lot 04 étanchéité :

Entreprise **DBS ENTREPRISE**, sise ZA- 2 allée des Aunettes – 91580 Etrechy, pour un montant de 120 628,10 € HT

Lot 08 métallerie – serrurerie :

Entreprise **SPAL**, sise ZA des Epineaux – 3 avenue Roland Moreno – 95740 Frépillon, pour un montant de 68 013,43 € HT

Lot 09 plâtrerie-menuiseries intérieures – signalétique :

Entreprise **BATIMEAUX**, sise 7 rue des Clos – 77100 Meaux, pour un montant de 1 090 543,88 € HT

Lot 10 revêtement de sols et muraux :

Entreprise **DESIGN CONSTRUCTION RENOVATION**, sise 1 avenue du Bois de l'Epine – 91080 Courcouronnes, pour un montant de 288 045,92 € HT

Lot 11 peinture – nettoyage :

Entreprise **AVELINE FRERES**, sise ZA du Chemin du Parc – rue des Marcots – 95480 Pierrelaye, pour un montant de 90 391,44 € HT

Lot 12 CVC – plomberie :

Entreprise **BSMG**, sise 95 avenue Foch – 94100 Saint Maur des Fossés, pour un montant de 1 277 887,94 € HT

Lot 13 électricité CFO CFA :

Entreprise **SEGE**, 9 avenue des Grenots – 91150 Etampes, pour un montant de 821 295,00 € HT

Lot 14 équipement restauration :

Établissements **ROUSSEL**, sise 2 avenue du Bosquet – 95560 Baillet en France, pour un montant de 178 398,00 € HT

Lot 15 ascenseur :

Entreprise **TK ELEVATOR**, sise Olof Palme – 92110 Clichy, pour un montant de 37 500,00 € HT

Considérant la proposition du Maître d'œuvre de déclaration d'infructuosité les lots : lot 05 couverture, lot 06 traitement de façade, lot 07 menuiseries extérieures-occultation, lot 16 aménagements extérieurs et lot 17 VRD pour lesquels une nouvelle procédure sera lancée,

Considérant la déclaration de la Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 3 juin 2024, désignant les sociétés proposées dans l'analyse du Maître d'œuvre, comme techniquement et économiquement les plus avantageuses au vu de l'application des critères fixés, et validant les lots infructueux,

Décide

Article 1er :

De signer les marchés de travaux pour la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire Bois du Fay pour les lots 02,03,04,08,09,10,11,12,13,14 et 15 pour un montant global de 6 903 187,49 € TTC (5 752 656,24 € HT), ainsi que tous documents afférents à ces marchés, y compris les éventuels avenants dans la limite des 5%.

La durée est estimée à 18 mois à compter de la date de notification des ordres de service de démarrage des travaux.

Article 2 :

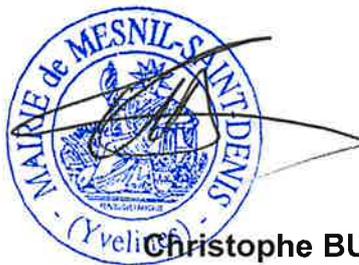
Les crédits seront portés au budget de l'exercice 2024

Fait au MESNIL SAINT-DENIS, le 10 juin 2024.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de l'envoi
en Sous-Préfecture, le 13 JUIN 2024
et de la publication, le



Christophe BUHOT
Maire



Christophe BUHOT
Maire

Date de compte-rendu en Conseil Municipal :

2024_11_ST AOO 03-2024 BDF LOTS 02-03-04-08-09-10-11-12-13-14-15

Mis en ligne le 13/06/2024 à 09h14

REÇU EN PREFECTURE
le 13/06/2024

Application agréée E-legalite.com

22_DN-078-217803972-20240613-202481185T-